

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2005 - Convocation du 19/05/2005  
Compte rendu affiché le : 02/06/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN (20h42); M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZULI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG (20h48)

**Absents représentés :** M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme BOUHEY (pouvoir à M. FAURE); M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

**Absents excusés :** Mme BERRA; M. FERNANDES

## Objet : Convention stage Universitaire

L'Université Lyon 2 propose à la commune le recrutement de stagiaires chargés d'effectuer un travail pour le compte de la commune, dans le cadre de leur formation dispensée et intégrée au parcours d'obtention d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur.

La commune, intéressée, a engagé une procédure dans ce cadre et souhaite procéder à un recrutement.

La mission consiste à procéder au recensement de la totalité des risques potentiels sur la commune, de les intégrer avec les mesures permettant soit de les prévenir, soit de les maîtriser dans le Plan Communal de Secours. Enfin, une présentation pédagogique aux élus et cadres responsables doit être réalisée.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités pratiques de mise à disposition de l'intéressée et à prévoir, ainsi que la loi le permet, une rémunération égale à 30 % du SMIC.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26.01.1984 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- VU la proposition de convention à signer avec l'Université Lyon II,
- **DÉCIDE de procéder au recrutement, par convention, d'une stagiaire issue de l'Université Lyon II qui effectuera dans la collectivité un travail aboutissant à la présentation pédagogique des situations à risques recensées sur la commune, ainsi qu'aux moyens de les prévenir**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire,**
- **DIT que l'intéressé sera rémunéré conformément aux dispositions réglementaires applicables et que la dépense correspondante est prévue notamment à l'article 64131.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 mai 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 01/06/2005  
Publication ou affichage du 02/06/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.